



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP et CAFEP-PLP EXTERNE

Section : Conducteurs routiers

Session 2022

Rapport de jury présenté par : M. DESPREZ inspecteur général STI et président du jury et M. RAIMBAUT, inspecteur de l'éducation nationale STI et vice-président

Sommaire

Avant-propos et remerciements	3
1. Textes officiels de références	5
2. Les épreuves du CAPLP externe et du CAFEP-PLP.....	6
2.1. Épreuve d'admissibilité	
2.2. Épreuve d'admission	
3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats	7
4. Statistiques	8
4.1. Statistique CAPLP externe et CAFEP PLP	
5. Commentaires sur les résultats de la session	9
6. Épreuve d'admissibilité, commentaires et conseils aux candidats	12
7. Épreuve d'admission, commentaires et conseils aux candidats	13
8. Éléments de corrigé, épreuve d'admissibilité de la session	18

Avant-propos

Au travers de deux épreuves de concours, l'État employeur, s'assure que les candidats qu'il recrute possèdent bien les compétences en adéquation avec la fonction et les missions d'enseignant qu'ils auront à exercer.

La session 2022 s'inscrit à la fois dans la continuité des sessions antérieures permettant une évaluation des compétences professionnelles attendues pour enseigner la conduite routière de ce fait l'évaluation des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques des candidats lors des épreuves d'admissibilité et d'admission ont été renforcées.

En référence à la définition des épreuves, les candidats sont évalués sur la base des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Cette définition des épreuves précise également les attendus.

Si le coefficient de l'épreuve d'admission est double de celui de l'épreuve d'admissibilité, pour autant l'épreuve écrite conserve un caractère sélectif. Les futurs candidats ont tout intérêt à se préparer correctement à cette épreuve écrite pour améliorer leurs chances de réussite en vue de l'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité est construite de manière à évaluer un spectre large de compétences et de connaissances technologiques et professionnelles nécessaires à la maîtrise des activités de la conduite et du transport routier de marchandises. Toutes les activités professionnelles décrites dans le référentiel des activités professionnelles du CAP CLM¹ et du baccalauréat professionnel CTRM² sont susceptibles d'être couvertes par les futurs sujets.

L'épreuve d'admission de leçon est à la fois, pour les candidats, une démonstration de savoir-faire professionnels à mobiliser dans le cadre de l'enseignement de la conduite routière. Au travers des mises en situations professionnelles, il s'agit de démontrer une capacité à analyser des situations professionnelles relevant de la conduite routière. Cette épreuve s'attache à évaluer la capacité pour les candidats à replacer la thématique imposée, les contextes rencontrés et activités proposées, et les problèmes abordés dans le cadre de la conception d'une séquence pédagogique.

L'épreuve d'admission d'entretien, nouvelle à cette session, a permis aux candidats de valoriser leurs parcours et aux membres de jurys d'évaluer leurs capacités à se projeter dans le métier d'enseignante et à porter les valeurs de la république. Cette épreuve, au travers de deux mises en situation, a amené les candidats à démontrer leurs capacités à agir en futur fonctionnaire d'état, garants et porteurs des valeurs de la République et de laïcité.

Cette année, et dans la suite des travaux de jurys engagés l'année précédente, les candidats étaient accompagnés dès le début de l'épreuve pratique dans l'appropriation d'un thème spécifique, véritable fil conducteur imaginé pour les besoins de cette épreuve et associé aux différentes mises en situation professionnelles. Un environnement numérique de travail était également mis à leur disposition tout au long de l'épreuve, les candidats disposaient de cet environnement (tablette, clé usb et PC) durant les épreuves pratiques pour consulter des ressources, prendre des photos, rechercher des informations, préparer leur présentation orale.

Dans tous les cas, ces trois épreuves nécessitent a minima une préparation adaptée. Une préparation sérieuse et soutenue est un atout certain pour la réussite au concours. Afin de bien préparer ces deux épreuves, je conseille fortement aux futurs candidats de lire attentivement les commentaires liés aux épreuves contenus dans ce rapport et de bien analyser les sujets publiés sur le site du ministère, qui montrent parfaitement les concepts liés à la conception de séquences de formation (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>). La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des baccalauréats professionnels est un préalable incontournable.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP impose aux candidats un investissement professionnel et personnel préalable. Il est important que les candidats fassent la démonstration d'une véritable motivation à devenir enseignant. Le jury attend également des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale de qualité.

¹ conducteur livreur de marchandises

² conducteur transport routier marchandises

Remerciements

Des remerciements à toutes celles et ceux, membres du jury, qui ont contribué à la bonne marche de ce concours ainsi qu'à la rédaction de ce rapport

Les épreuves de la session 2022 se sont déroulées au Lycée polyvalent Ettore BUGATTI, rue des jonquilles, à ILLZACH (68110) près de MULHOUSE, dans l'académie de STRASBOURG

Le président et les membres de jury tiennent à remercier la sous-direction du recrutement et plus particulièrement la gestionnaire du ministère en charge de ce concours pour sa disponibilité, sa réactivité et pour la bonne marche de ce concours.

Nos remerciements aux services de la division des examens et concours de l'Académie de STRASBOURG et au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en charge de l'organisation de ce concours, pour l'aide et l'assistance apportée dans la gestion matérielle et financière, pour la mise à disposition des personnels de surveillance et d'assistance.

Le président et les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à monsieur le proviseur et son équipe de direction, au directeur délégué aux formations et à ses assistantes, aux personnels du lycée pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leur ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Nos remerciements aux enseignants du pôle « automobile et conduite routière » du lycée qui se sont organisés pour que ce concours puisse disposer des salles et ressources existantes et d'une assistance appréciée dans l'organisation sur le plateau technique.

Jean-Marc DESPREZ, Président du jury

1. Textes officiels de références

Le guide pratique à l'usage des candidats pour s'inscrire et se préparer aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les postes offerts au concours externe de la session 2022 étaient au nombre de :

Concours de l'enseignement public, concours externe du CAPLP :

Sections et options	Nombre de postes
Conducteurs routiers	20

Concours de l'enseignement privé sous contrat, concours externe du CAFEP-PLP :

Sections et options	Nombre de contrats
Conducteurs routiers	6

Les candidats pouvaient prendre connaissance et consulter le descriptif des épreuves ainsi que le calendrier des épreuves à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

Les textes officiels régissant les concours du second degré, ceux pour la session 2022, étaient et restent disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale. Ce concours fait partie de ceux pour lesquels, il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat (niveau IV). Il relève du groupe A.

2.1. Validité des permis de conduire :

Pour ce concours, les candidats doivent être en capacité de justifier de leurs permis CE valides. Ce contrôle de validité s'effectue au cas par cas, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, et dans le respect de la réglementation en vigueur (article R221-11, section 5 du code de la route).

À cette session, les candidats qui remplissaient les conditions d'inscription au concours mais dont les permis n'étaient pas valides n'ont pas été autorisés à conduire sur l'emprise publique dans le cadre des épreuves pratiques.

En fonction de la date de validité de leurs permis, il est conseillé aux futurs candidats d'anticiper si besoin leur demande de renouvellement de permis et de visite médicale.

**Pour la session 2022, une deuxième épreuve d'admission a été mise en œuvre,
cf. textes en vigueur**

2. Les épreuves du CAPLP externe et du CAFEP- PLP, section du groupe A, à la session 2021

Ci-après, le descriptif des épreuves du CAPLP externe et du CAFEP-PLP correspondant aux sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A (métiers d'arts, bâtiment, conducteurs routiers, coiffure, etc..).

- Une épreuve d'admissibilité ;
- Deux épreuves d'admission.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour les épreuves d'admissibilité une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

2.1. Épreuve d'admissibilité : Epreuve disciplinaire appliquée – durée : cinq heures – coefficient 4

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.2. Épreuve d'admission : Épreuve de leçon – durée totale : 6 heures – coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Découpage de l'épreuve :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes.

2.3. Épreuve d'admission : Épreuve d'entretien – durée : 35 minutes – coefficient 3

Cette épreuve était nouvelle à la session 2022

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats lors de l'épreuve d'admission

Un accueil administratif était effectif dès l'arrivée des candidats le jour de la convocation à l'épreuve d'admission.

Les candidats devaient se présenter en possession de leur convocation, d'une pièce d'identité avec photographie, de leurs permis de conduire (B, C et CE) valides et de leur carte conducteur chronotachygraphe si les candidats déclarés admissibles la possédaient déjà.

Les candidats devaient être munis des équipements de protection individuels (EPI) réglementaires : gants de manutention, gilets de sécurité haute visibilité, chaussures de sécurité.

Indépendamment de la convocation officielle qui indiquait le jour et l'horaire de convocation, un accueil des candidats a été proposé et organisé, au lycée BUGATTI, par le président de l'examen professionnel ou son représentant, et ce, la veille de la convocation de chaque candidat, à 17 heures.

Ce rendez-vous, qui n'avait pas de caractère obligatoire, a permis d'accueillir les candidats afin qu'ils puissent se repérer et se familiariser avec les lieux et accès. Des précisions sur la nature des épreuves, leur déroulement, sur les conditions matérielles mises à leur disposition ont été apportées.

En cas d'empêchement ou d'impossibilité de répondre à la convocation, il convenait de prévenir, au plus tôt, le président de jury en contactant le directeur délégué aux formations du lycée.

Les candidats étaient invités à se munir d'un panier-repas froid afin de se restaurer à l'issue des quatre premières heures de cette épreuve.

En salle de préparation de l'exploitation pédagogique, les candidats disposaient d'un ordinateur type PC comportant les applications bureautiques courantes (suite Microsoft Office, suite OpenOffice) et d'une clé USB

pour sauvegarder leur préparation. Les candidats disposaient sous forme numérique du référentiel de formation du baccalauréat professionnel CTRM en vigueur en lycée professionnel. Ces ressources ont été mises à la disposition des candidats durant toute la durée de l'épreuve. Une tablette numérique (système d'exploitation de type Android) permettait de consulter et d'exploiter les différentes ressources ou de préparer l'exposé.

Seuls ces moyens et ressources pouvaient être mobilisés en salle de préparation, ce qui a exclu le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat.

Pour la présentation devant la commission d'interrogation, chaque candidat a disposé :

- d'un tableau blanc et de feutres ;
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC comportant les mêmes applications bureautiques que les postes informatiques de la salle de préparation.

Pour la partie de l'épreuve consistant à préparer un exposé, les candidats ont préparé, durant une heure, les éléments de réponse pédagogiques attendus. La séquence attendue était en lien avec les différents temps de l'épreuve vécue. Les candidats disposaient en salle de préparation, des mêmes équipements informatiques qu'en salle d'interrogation. Ces moyens et ressources étaient ainsi mis à leur disposition, avec la possibilité ou non, d'en disposer pour construire et mettre en forme les éléments de réponse.

Les candidats avaient donc la possibilité d'exposer à leur convenance, lors de la première partie de l'épreuve, leur synthèse et leurs propositions pédagogiques en s'appuyant sur une présentation numérique préparée préalablement et à leur initiative.

Le jour de l'épreuve pratique et orale d'admission, les différentes parties de l'épreuve se sont déroulées de façon continue, sur six heures de temps (hors temps de repas). Cf. textes en vigueur. Les candidats ont été convoqués un quart d'heure le début des épreuves. L'ordre de passage des candidats a été déterminé la veille au soir.

4. Statistiques de la session 2022

4.1. CAPLP EXTERNE et CAFEP

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Nombre de candidats ayant composé	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
CAPLP	20	114	58	37	35	20
CAFEP	6	15	12	8	8	3

Admissibilité : épreuve écrite (coefficient 1)

Bilan de l'admissibilité	Note mini	Note maxi	Moyenne des candidats ayant composé	Moyenne des candidats admissibles
CAPLP	02,25	13,68	08,66	10,53
CAFEP	00,75	13,67		

Barre d'admissibilité : 08,00/20 pour le CAPLP et le CAFEP

Admission : épreuve « leçon »

Bilan de l'admission	Note mini	Note maxi	Moyenne des présents	Moyenne des candidats admis
CAPLP	03.00	17.00	10.63	12.95
CAFEP	04.60	14.50	09,60	12,60

Admission : épreuve « entretien »

Bilan de l'admission	Note mini	Note maxi	Moyenne des présents	Moyenne des candidats admis
CAPLP	01.50	17.00	09.51	11.62
CAFEP	04.50	13.50	09.63	11.66

**Barre d'admission : Nombre de candidats admis = 20 (CAPLP) + 3 (CAFEP)
avec une barre d'admission fixée à 10/20 pour le CAPLP et le CAFEP**

5. Épreuve d'admissibilité

Le référentiel du baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM) constitue la principale référence pour définir et situer le niveau minimal de développement et de démonstration de compétences attendues et de leurs savoirs (technologiques, réglementaires) associés.

Pour pouvoir proposer une séquence, une séance, des documents techniques ou pédagogiques les candidats doivent être capables de distinguer tâches, compétences et savoirs associés. Ils doivent pouvoir comprendre la nature et les exigences des épreuves d'examen.

Au travers du sujet proposé et du questionnement associé, les membres du jury évaluent des compétences en référence à la définition de l'épreuve et en référence au référentiel métier de tout enseignant, généralement les questions portent sur :

- l'organisation pédagogique de la séquence, puis des séances proposées par le candidat ;
- l'identification des objectifs de la séquence
- la planification de cette séquence dans le plan de formation des élèves ;
- les liens possibles avec les PFMP, les autres enseignements ;
- l'identification (objectifs, durée, savoirs associés) de la séance de formation ;
- la description des contenus disciplinaires et professionnels ;
- les moyens pédagogiques mobilisés par l'enseignant ;
- les activités (de l'enseignant, des élèves) mises en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- la présence et le contenu des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeur, documents fournis aux élèves, éléments de synthèse, d'évaluation).

À cette session 2022, au travers du questionnement de l'épreuve écrite, les membres de jury ont évalué, la capacité du candidat à :

Première partie : maîtrise des savoirs disciplinaires liés aux aspects réglementaires et techniques du chronotachygraphe numérique

- indiquer les catégories de véhicules concernés ;
- expliquer les différentes exemptions
- énoncer les évolutions technologiques ;
- préciser les plus-values, contraintes et risque liés à l'utilisation du chronotachygraphe
- préciser le rôle et la fonction des modules et interfaces
- nommer et analyser les différentes parties d'un ticket imprimés.

Deuxième partie : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage

- exploiter le référentiel du baccalauréat ;
- identifier des activités de classe et leurs progressivité ;
- rédiger une problématique ;
- élaborer une stratégie et argumenter ;
- définir les objectifs pédagogique d'une séquence d'enseignement ;
- proposer un déroulé pour une séance de découverte ;
- justifier l'utilisation d'un logiciel de simulation ;
- évaluer els acquis des élèves.

troisième partie : accompagner les élèves dans leurs parcours de formation

- présenter une activité concrète de co intervention avec le professeur de mathématiques ;
- démontrer les liens avec l'enseignement de prévention de la santé et de l'environnement ;
- vérifier la faisabilité et els étapes d'un projet interdisciplinaire dans le cadre du chef d'œuvre ;
- préciser ce que les élèves doivent apprendre en autonomie lors des PFMP ;
- identifier des acteurs pour consolider le projet d'insertion professionnelle des élèves.

Éléments de corrigé

L'évaluation a pris en compte la communication écrite

Ce qui était attendu : des réponses exprimées sous forme de phrases construites et avec un vocabulaire adéquat(professionnel). Les membres de jurys ont évalué l'utilisation du vocabulaire de manière adéquate, correcte et précise, ainsi que des propos clairs, pertinents associés à une argumentation solide, exacte et suffisante au regard de la question posé et des éléments de réponse attendus.

1re partie : maîtriser les savoirs disciplinaires : aspects réglementaires et techniques liés au chronotachygraphe numérique.

Pour l'ensemble des questions, il était attendu une réponse complète et précise

Question 1.1 Indiquer les véhicules concernés par l'obligation de posséder un appareil de contrôle des activités du conducteur.

La réponse devait identifier les deux catégories de véhicules concernées par l'obligation d'être équipée par le Chronotachygraphe. Elle devait aussi préciser les territoires concernés.

Question 1.2 Expliquer les différentes exemptions du chronotachygraphe.

La réponse devait identifier au minimum 5 exemples de véhicules exemptés avec la précision de leurs spécificités.

Question 1.3 Énoncer les évolutions technologiques en vigueur selon le règlement du parlement et du conseil européen (UE) N°165/2014 du 4 février 2014 relatif aux appareils de contrôle dans les transports routiers

La réponse était jugée correcte si le candidat proposait uniquement l'une des deux fonctionnalités : celle liée à la géolocalisation ou celle liée au contrôle à distance par les forces de contrôle et la précision sur le renforcement de la sécurité des données de ces tachygraphes par la réglementation.

Question 1.4 Préciser les plus-values d'une part, ainsi que les contraintes, risques ou effets d'autre part, relatif à l'utilisation du chronotachygraphe au niveau du conducteur, des forces de l'ordre et de l'entreprise.

Les arguments devaient être pertinents et factuellement exacts.

Question 1.5 Préciser la fonction et le rôle de ces modules et interface. Décrire succinctement leur fonctionnement

La description succincte du fonctionnement des deux fonctionnalités devait être claire, pertinente et juste

Question 1.6 Nommer les différentes parties du ticket imprimé et effectuer une analyse de la conformité de celui-ci au niveau des infractions ou anomalies.

Les différentes parties du ticket imprimé étaient nommées avec exactitude. L'analyse de conformité était complète et exacte.

2e partie : construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage. S'engager dans une démarche individuelle de développement professionnel

Question 2.1 À l'aide de l'extrait du référentiel baccalauréat professionnel « Conducteur transport routier marchandises », (cf. DT1), renseigner sur le DR3 :

Au travers de cette question, c'est la capacité du candidat à exploiter l'extrait du référentiel pour renseigner correctement l'activité professionnelle visée, les tâches professionnelles retenues pour la séquence, les compétences terminales, l'épreuve certificative, les savoirs associés et les niveaux de taxonomie pour l'acquisition et la maîtrise des savoirs, qui a été évaluée.

Pour rappel le référentiel sert de cadre à la formation, véritable cahier des charges de la formation tout futur enseignant doit être en capacité de se l'approprier et d'établir les liens entre ces différents cadres.

Question 2.2 À partir de la liste des actions liées à l'utilisation du chronotachygraphe, identifier les actions importantes à privilégier en classe de première, les inscrire dans le planning prévisionnel pour aborder de manière progressive le paramétrage et l'utilisation du chronotachygraphe numérique.

Toutes les actions devaient être inscrites dans le planning de manière cohérentes et justes.

Renseigner le contexte d'enseignement le plus approprié (séance de cours en classe entière, séance de travaux dirigés en groupe ½ classe, séance de conduite routière).

L'ensemble des contextes devaient être renseignés et de façon exacte.

Justifier les choix pédagogiques réalisés pour permettre aux élèves une acquisition progressive.

L'ensemble des actions devait apporter une justification de choix pédagogique cohérente et pertinente.

Question 2.3 Rédiger à l'intention des élèves une problématique qui permettrait de lancer la séquence et qui les inciteraient à saisir les données et utiliser correctement le chronotachygraphe.

La mise en situation ou la situation problème était appropriée aux situations réelles professionnelles que peut rencontrer un futur titulaire du diplôme. Elle donnait du sens et permettait la construction chez les élèves des compétences et connaissances attendues.

Question 2.4 Argumenter en citant les avantages et inconvénients de la démarche pédagogique choisie. À partir des emplois du temps, pour les groupes A et B de la classe de 1re bac pro CTRM.

L'argumentaire démontrait une qualité de développement et une richesse de contenu. Il faisait le tour des différents aspects et comportait les éléments nécessaires pour rendre compréhensible le point de vue adopté.

Proposer pour ces 2 groupes, une organisation temporelle des différentes séances qui respecte la stratégie arrêtée.

La proposition d'organisation temporelle était complète et pertinente au regard des EDT des élèves et de la démarche pédagogique choisie

Pour cette séquence qui sera réalisée en 1re bac pro CTRM, préciser :

- **le titre de la séquence qui sera proposé aux élèves**

Le titre de la séquence proposée était cohérent et bien explicité pour la séquence pédagogique envisagée.

- **l'objectif de la séquence qui sera indiqué aux élèves**

L'objectif de la séquence était traduit en activité réalisable par les élèves en donnant du sens. Il était défini de manière opérationnelle et évaluable.

- **la ou les compétences qui feront l'objet d'une évaluation**

Les compétences renseignées étaient exactes, précises et au nombre minimum de 2.

- **le travail demandé et adapté aux élèves de 1re bac pro CTRM pour chacune des séances : « être capable de ... »**

Le travail demandé aux élèves était formulé de manière claire et précise pour la compréhension des élèves. La proposition de planification de la séquence était basée sur les contenus du référentiel et la nécessaire progressivité des apprentissages. Elle prévoyait des situations permettant le transfert des apprentissages. Elle proposait des séances variées : découverte, apprentissage, entraînement et évaluation.

- **les activités que le professeur proposera aux élèves pour chacune des séances**

Les activités des élèves proposées étaient opérationnelles et évaluables, en relation et cohérence avec l'objectif de la séance proposée.

- **les données et conditions de réalisation requises**

Les données et les conditions requises étaient cohérentes au regard de l'objectif de la séance et des activités élèves proposées. Elles permettent d'appréhender la stratégie pédagogique du professeur.

- **les indicateurs de performance attendus et adaptés pour des élèves de 1re bac pro CTRM**

Les indicateurs étaient renseignés de manière clairs et explicites. Ils permettaient à l'élève de s'auto évaluer de se positionner sur son apprentissage. Ils sont en cohérence avec l'objectif de la séance et les activités élèves.

Question 2.6 : pour les élèves qui réaliseront ces activités à l'intérieur des 3 véhicules, proposer 3 scénarios possibles

Les 3 scénarios proposés étaient en adéquation avec l'objectif et les activités proposées.

Chaque scénario a une description claire et précise les étapes de l'activité menée

Question 2.7 Pour chaque scénario, décrire sur le DR6, chronologiquement et en les détaillant, les activités des élèves et du professeur

L'organisation du déroulé de séance était complet et exacte. Les indications de durée étaient cohérentes pour chaque étape. Les activités professeur étaient toutes précisées avec clarté et pertinence. Les activités élèves sont toutes précisées et en cohérence avec les étapes du déroulé de séance.

Question 2.8 Justifier l'intérêt sur le plan professionnel et sur le plan pédagogique de mobiliser un logiciel de simulation dans le cadre de la formation des élèves.

L'intérêt sur les deux plans faisait l'objet d'une justification cohérente et pertinente.

Question 2.9 Décrire l'évaluation envisagée pour la séance décrite dans le DR6.

L'évaluation envisagée était décrite de manière précise et complète. La proposition était adéquate.

Expliciter trois critères d'évaluation qui démontreront que chaque élève a bien acquis la compétence ciblée par le thème du chronotachygraphe.

Les critères d'évaluation étaient présentés avec précision et exactitude. Ils étaient pertinents et exhaustifs. Ils étaient clairement expliqués et justifiés.

Justifier l'intérêt pour l'élève et le professeur de cette évaluation.

L'intérêt pour le professeur et celui de l'élève étaient très bien identifiés. Ils étaient également pertinents.

3e partie : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Question 3.1 : A l'aide de l'extrait du vademécum (cf DT5), présenter une activité concrète qui permettrait d'aborder le thème dans le cadre de cette modalité d'enseignement introduite par la transformation de la voie professionnelle.

L'activité présentée était cohérente pour les deux enseignements. Elle contenait la mise en contexte et le travail de chaque discipline.

Question 3.2 : A l'aide de l'extrait du programme de la PSE (cf DT2), démontrer des liens possibles entre le thème retenu pour la séquence d'enseignement professionnel de conduite routière et l'enseignement de la Prévention de la Santé et de l'Environnement.

Les liens retenus entre le thème retenu et l'enseignement de la PSE étaient identifiés. Il y avait au moins 3 liens identifiés

Question 3.3 : À partir du DT6, vérifier que ce projet correspondant aux attentes et exigences d'un chef d'œuvre.

La vérification décrite de ce projet s'appuyait de manière synthétique et juste toutes les attentes et/ou exigences d'un chef d'œuvre contenus dans le DT6.

Indiquer les adaptations qu'il conviendrait d'apporter à ce projet de chef d'oeuvre pour l'inscrire dans une approche interdisciplinaire.

Les adaptations proposées étaient décrites de manières synthétiques et explicites et permettaient à ce projet de répondre aux exigences d'un chef d'œuvre.

Question 3.4 : Décrire les différentes phases de ce projet que vous seriez amené à encadrer,

Les différentes phases du projet étaient décrites précisément et avec une cohérence dans le déroulé.

Préciser comment l'usage du chronotachygraphe sera exploité.

L'usage du chronotachygraphe était présent dans la réponse. La proposition était pertinente.

Question 3.4 : Préciser comment exploiter le vécu des élèves lors de leurs périodes de formation en milieu professionnel : quand, comment, pourquoi, avec qui, dans quels temps et modalités de formation ?

La proposition d'exploitation des PFMP du vécu des élèves était décrite précisément dans chacune des situations d'enseignement. Elle permettait de valoriser l'élève et diversifiait les modalités de restitution.

Indiquer ce que vous demanderiez aux élèves de restituer de l'usage des chronotachygraphes lors d'une séance en classe entière au retour d'une PFMP.

La demande à l'élève sur l'usage du chronotachygraphe était présente et permettait au professeur de prendre en compte dans sa progression les vécus des élèves en entreprise.

Question 3.5 : Concevoir sous forme de checklist un document qui va permettre à l'élève de rendre compte son degré d'autonomie sur l'usage du chronotachygraphe numérique réalisée en PFMP..

La « check list » proposée était complète et simple d'appropriation par les élèves.

Définir les critères d'autonomie proposés pour évaluer les niveaux d'autonomie des élèves.

La réponse explicitait clairement les critères d'auto-évaluation pour les élèves. Les critères étaient progressifs et cohérents.

Question 3.6 : Préciser les différents acteurs et partenaires que vous pourriez solliciter pour mettre en oeuvre des actions communes, enrichir le parcours scolaire de l'élève et lui permettre de conforter son insertion professionnelle.

L'ensemble des acteurs et partenaires potentiels et réguliers étaient présents dans la réponse.

Argumenter vos choix.

L'argumentation était cohérente avec le choix du partenaire.

Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité

Plus de 50% des candidats qui s'inscrivent à ce concours ne se présentent pas aux épreuves écrites.

Pour la partie 1, une grande majorité de candidats a traité l'ensemble des questions. Il y a un nombre relativement faible de questions non traitées. Les connaissances sur le chronotachygraphe et sur les règlements relatifs à l'utilisation de celui-ci étaient pour la plupart des candidats trop partielles et souvent pas assez actualisées. Les réponses sur les évolutions technologiques ont souvent fait défauts. L'argumentaire pour la question 1.4 a souvent manqué de cohérence et de réflexion (réponses trop basiques et tournées trop intérêts du conducteur). Le travail sur l'analyse du ticket est en général satisfaisant pour l'ensemble des candidats et leur a engendré des points. Pour quelques candidats, certaines questions ont été mal appréhendé, ce qui a conduit à des hors sujet dans les réponses.

Pour la partie 2, une majorité de candidat a su traiter les questions concernant l'appropriation du référentiel. La partie explicitation de la construction d'une séquence, une majorité de candidat a traité de manière trop superficielle et manquait de précisions pour bien comprendre l'organisation et la stratégie pédagogique. Les questions concernant les méthodes pédagogiques ont été très peu traité, et dans la majorité elles ont été mal comprises.

Pour la partie 3, la majorité des candidats n'a pas traité la partie sur la transformation de la voie professionnelle dans son intégralité, voire pour certains pas du tout !

Dans l'ensemble, les réponses manquent de développement. Il est dommage d'avoir des candidats qui n'argumentent pas leur réponse alors qu'ils exigent de leurs élèves de BAC PRO à argumenter. Il en est de même pour l'utilisation des documents techniques, beaucoup de candidats ne les ont pas utilisés à bon escient.

Globalement, les copies comportent beaucoup d'erreurs d'orthographe et de syntaxe.

Pour autant, les membres du jury se félicitent d'avoir rencontré :

- quelques copies qui correspondent aux éléments de correction publiés avec une cohérence entre la proposition de la séquence et la proposition des différentes séances ;
- des candidats qui connaissent la démarche de conception d'un enseignement prenant appui sur la définition des tâches et compétences professionnelles du référentiel du diplôme ;
- les articulations que peuvent prendre les enseignements professionnels de conduite routière avec les autres enseignements, les PFMP, la certification... ;
- des candidats qui ont su répondre de manière synthétique et organisée aux différentes questions posées, en explorant les trois parties du sujet proposé.

Toutefois, les membres du jury ont constaté :

- des copies partiellement renseignées ou différentes parties du sujet insuffisamment traitées ;
- des réponses hors sujet en raison d'une mauvaise maîtrise du référentiel du diplôme (distinction des tâches, des compétences, des savoirs associés) ;
- une interprétation erronée des questions posées ;
- une exploitation insuffisante des extraits du référentiel du diplôme ;
- une méconnaissance des termes du lexique fourni dans le sujet ;
- des développements parfois beaucoup trop longs ou manquants de consistance ;
- une maîtrise insuffisante du vocabulaire technique, professionnel et pédagogique ;
- un niveau de maîtrise de français, à l'écrit, insuffisant (orthographe, grammaire, syntaxe) ;
- des connaissances règlementaires superficielles ;
- des difficultés à concevoir, autour d'un thème imposé, des démarches didactiques (l'enseignant qui enseigne) et pédagogiques (l'élève qui apprend) ;
- l'absence d'une vision globale de la formation (pluridisciplinarité, PFMP) ;
- l'absence de culture de l'évaluation.

Les résultats aux épreuves écrites démontrent des difficultés à concevoir une séquence et à décrire une séance pédagogique. Pourtant le sujet portait sur un objet que tout conducteur routier est amené à manipuler : le chronotachygraphe. Encore une fois le sujet de cette année s'ouvrait également à différentes questions auxquelles tout futur enseignant aura à répondre comme, par exemple, les liens entre son enseignement et les autres disciplines ou innovations pédagogiques introduites dans le cadre de la transformation de la voie

professionnelle (TVP). De fait, si les candidats n'ont pas pris le temps de se renseigner sur le fonctionnement d'une classe, d'un établissement de formation et n'ont que peu de réponses quant aux questions d'éducation, et d'évaluation des acquis, on ne peut faire que le constat de résultats insuffisants.

Pour bon nombre de copies corrigées, les réponses apportées sont insuffisantes, incomplètes, manquent de précision vis-à-vis des questions posées. **Cette année, les résultats constatés à l'issue des corrections des copies n'ont pas permis de déclarer plus de 45 admissibles, les résultats étant jugés insuffisants.**

Les membres de jury recommandent fortement aux candidats de :

- s'approprier l'articulation des différentes parties du référentiel du « baccalauréat professionnel CTRM » en identifiant et en analysant les tâches décrites dans le référentiel des activités professionnelles (RAP), les compétences décrites dans le référentiel de certification, les savoirs associés ;
- s'approprier les tableaux qui décrivent les tâches, les compétences et les savoirs-associés ;
- exercer une veille sur les métiers et les technologies ;
- prendre connaissance du sujet dans son intégralité afin d'identifier le sens global des différentes parties et questions ;
- démontrer leur maîtrise de la langue française dans la rédaction des réponses (orthographe, grammaire, syntaxe) ;

Les membres de jury conseillent vivement aux futurs candidats de s'entraîner à concevoir des séquences et des séances pédagogiques, pour cela différentes solutions :

- exercer une veille sur les sujets des sessions antérieures, sur les démarches et stratégies pédagogiques mises en œuvre dans l'enseignement professionnel ;
- rencontrer une équipe d'enseignants en lycée professionnel dispensant la formation « baccalauréat professionnel CTRM » afin d'appréhender des organisations pédagogiques s'articulant autour du RAP et des compétences professionnelles. Ces échanges de pratique sont indispensables pour les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de l'enseignement professionnel.

6. Épreuve d'admission de leçon :

6.1. Constats

Les candidats restent confrontés à différentes mises en situation professionnelles (prise en charge d'un camion, mise à quai, conduite commentée, analyse technologique et réglementaire ...) et un exposé relatif à l'enseignement de la conduite routière, à la veille technologique et réglementaire.

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent les différentes tâches professionnelles et qu'ils démontrent leurs connaissances et expertises scientifiques, théoriques et pratiques de la discipline.

Toutes ces mises en situation professionnelles reposaient sur un thème, véritable fil conducteur pour concevoir une séquence pédagogique. Les candidat.e.s devaient se placer en situation professionnelle d'enseigner.

Le CAPLP Conducteur routier ne recrute pas des conducteurs routiers, ni des futurs enseignants ou formateurs de permis de conduire, mais bien des futurs enseignants de conduite routière, devant former durant 2 années (CAP) ou 3 années (baccalauréat) des élèves (ou apprentis) aux différentes compétences et savoirs associés du référentiel du baccalauréat conducteur et transporteur routier de marchandises.

Les épreuves d'admission s'attachent à ce que les candidats proposent une séquence pédagogique qui permettra d'évaluer plusieurs compétences porteuses ou faisant appel à une diversité de savoirs associés, dans le cadre d'une mise en situation professionnelle : thème imposé par le jury

Compétences

Capacités	Compétences	
C1 Communiquer – S'informer - Analyser	1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.
	1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.
	1.3	Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.
C2 Traiter - Décider - Organiser	2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.
	2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.
	2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.
	2.4	Programmer et gérer ses activités.
	2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.
C3 Réaliser	3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.
	3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.
	3.3	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.
	3.4	Contrôler le chargement.
	3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.
	3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.
	3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client.
	3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.
	3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.
	3.10	Restituer le véhicule.

Savoirs associés

LE TRANSPORT ROUTIER	La réglementation du transport Les contrats de transport La réglementation sociale Les cartes routières et les plans d'agglomération La marchandise
LA CONDUITE DES VÉHICULES	Les règles de circulation et de sécurité routière Les règles de conduite

LE VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	Les différents types de véhicules Le fonctionnement du véhicule Les dispositifs hydrauliques embarqués
LA MANUTENTION	La préparation du véhicule à la manutention La manutention mécanisée
L'ENVIRONNEMENT ET L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	L'environnement professionnel La gestion des entreprises de transport La communication
LA QUALITÉ ET LA SECURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER	La démarche qualité La prévention des risques professionnels Le développement durable

Il ne s'agit pas comme l'envisagent encore nombre de candidats, d'effectuer des activités de conduite routière, mais bien de se placer dans le cadre d'un (ou d'une) enseignant(e) de conduite routière qui s'appuie sur des situations professionnelles rencontrées pour concevoir et construire son enseignement.

Cette année les candidats, n'avaient pas à démontrer leurs capacités à conduire (ou conduite commentée) un véhicule articulé par ailleurs validée par leurs permis de conduire, **mais découvraient un itinéraire présentant des opportunités de traiter, avec des élèves, en séance de conduite routière puis en séance de cours ou travaux dirigés, le thème proposé.** Ils avaient ensuite à refaire cet itinéraire et à se placer dans le cadre d'un enseignement et de l'accompagnement d'un élève en formation. C'est un membre de jury au poste de conduite qui jouait le rôle de l'élève.

Les membres de jury ont évalué, la capacité du candidat à :

- **analyser des situations de conduites rencontrées ;**
- **former et accompagner un élève dans sa formation lors d'une séance de conduite routière.**

Dans le cadre de la réalisation d'un transport :

- la prise en charge un véhicule ;
- la conduite d'un véhicule articulé en suivant un itinéraire et pour un thème imposé ;
- la réalisation d'une mise à quai.

Dans le cadre de l'exploitation et de la mise en œuvre d'un transport ou de l'investigation dans les domaines de la réglementation, de la technologie, la capacité du candidat à :

- s'approprier la problématique ;
- mobiliser des éléments de veille, d'évolutions technologiques et réglementaires ;
- rechercher et organiser des idées, des données et des informations, exploiter les situations de conduite ;
- imaginer, concevoir une séquence, produire des documents pour la séquence.

Dans le cadre de la conception et de la présentation de la séance (incluse dans une séquence) et de l'évaluation des élèves, la capacité du candidat à :

- présenter la démarche initiée par le candidat (exploitation des données et du référentiel) pour sa séquence et séance ;
- présenter la séquence de formation ;
- présenter la séance ;
- présenter la démarche pédagogique envisagée ;
- justifier la pertinence de l'évaluation proposée ;
- justifier les choix didactiques et pédagogiques (séquence et séance) ;
- préciser et répondre avec au questionnement du jury ;
- être réactif ;
- maîtriser du vocabulaire technique et professionnel ;
- communiquer à l'oral et à l'écrit, proposer des documents ;
- mobiliser les moyens disponibles, gérer son temps ;
- faire état de ses propres connaissances vis-à-vis des valeurs qui portent le métier et des missions du métier d'enseignant.

Les membres du jury notent qu'un certain nombre de candidats a :

- réalisé une conduite professionnelle, souple et rationnelle ;
- mis en œuvre une démarche de résolution de problèmes ;
- fait preuve d'autonomie et de réactivité ;
- fait valoir un bon niveau de connaissances dans les domaines technologique et réglementaire.

Toutefois, les membres du jury déplorent que :

- les prestations en conduite soient décevantes au regard des attentes du jury : manque ou pratique incompatible avec la conduite rationnelle et en sécurité ;
- les manœuvres ne soient pas toujours maîtrisées ;
- les connaissances technologiques relatives au fonctionnement des systèmes soient superficielles ;
- les évolutions technologique et réglementaire soient citées sans que les contenus ne soient maîtrisés ;
- l'ensemble des tâches attendues ne soit réalisé que partiellement en raison notamment d'une mauvaise gestion du temps.

6.2. L'exploitation pédagogique, une difficulté récurrente chez les candidats

À partir du thème imposé, des situations vécues sur les 4 premières heures, à partir d'une situation ou d'un objectif de formation imposé, il est attendu des candidats qu'ils proposent, une séquence de formation mettant en évidence la démarche pédagogique et les activités proposées aux élèves en lien avec le thème imposé. Les moyens informatiques mis à leur disposition permettent d'optimiser le temps de présentation et facilitent la production de documents pédagogiques comme la fiche contrat, les documents de préparation, les documents élèves, etc.

Cette année les candidats pouvaient aussi s'appuyer sur l'itinéraire qui avait été filmé et numérisé.

Les membres de jury évaluent :

- l'exploitation rationnelle du référentiel concerné ;
- la maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, synthèse, évaluation ;
- la cohérence de la construction de la séquence et le positionnement de la séance ;
- l'identification des compétences visées et les savoirs associés correspondants ;
- la prise en compte des besoins et des acquis des élèves ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ professionnel concerné ;
- la production de documents pédagogiques ;
- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- les connaissances relatives à l'organisation des enseignements sur le cycle de formation du ou des diplômes professionnels concernés ;
- l'aptitude à agir de façon éthique et responsable ;
- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à maîtriser le vocabulaire professionnel ;
- la réactivité du candidat.

Les membres du jury ont apprécié :

- les présentations orales illustrées notamment par un diaporama ;
- la réactivité et la capacité à prendre en compte les remarques du jury ;
- la qualité de la production de documents techniques et pédagogiques tant sur la forme que sur le fond ;
- la posture du candidat adaptée au métier d'enseignant.

Néanmoins, les membres du jury constatent dans certains cas :

- une mauvaise gestion du temps et une lecture incomplète des attentes ;
- l'absence de documents en étayage de la séquence proposée ;
- la non-utilisation des moyens informatiques mis à disposition ;
- des lacunes en matière de démarches et méthodes pédagogiques ;
- une méconnaissance de l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle transformée ;
- un manque de recul sur les contenus présentés ;
- une connaissance confuse, voire erronée du fonctionnement d'un EPLE (établissement public local d'enseignement) ;

6.2. Commentaires sur cette épreuve pratique et orale d'admission de leçon

Généralement, dans le cadre de ce concours externe, pour de nombreux candidats, les performances

démontrées lors des différentes situations vécues, dans la proposition pédagogique restent très moyennes, voire insuffisantes.

Tout enseignant ou futur enseignant est porteur d'une culture commune. Aussi, la culture numérique et la maîtrise des outils numériques de communication, la maîtrise orale de la langue française au travers des épreuves pratiques doivent pouvoir être démontrées.

Les membres du jury relèvent que certains candidats ont pris le temps de se préparer à cette épreuve pratique. Ils constatent que plusieurs candidats, qui ont obtenu des notes moyennes à l'épreuve d'admissibilité, se sont révélés plus performants à l'admission. Ces candidats ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils prodigués par le jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve. Ces candidats montrent une bonne connaissance des référentiels de formation et une pratique professionnelle de la conduite routière satisfaisante.

Les membres de jury rappellent que le référentiel constitue le cahier des charges de la formation à dispenser, outil que l'enseignant et donc les candidats doivent absolument s'approprier, en amont du concours, pour en faire une exploitation optimale.

Si plusieurs candidats, accompagnés par les membres de jury dans leur démarche d'investigation, ont su démontrer une capacité à relier les différentes mises en situation proposées autour d'une thématique et d'un fil conducteur lors de cette épreuve pratique, pour autant, les propositions de séance et d'organisation pédagogique restent souvent très synthétiques, peu explicites, parfois sans lien avec le thème imposé. Une réflexion plus approfondie des questions didactique et pédagogique, aurait permis d'obtenir de meilleurs résultats.

Certains candidats disposent d'une expérience professionnelle confirmée dans la conduite routière, de fait des compétences démontrées durant l'épreuve vis-à-vis des activités et situations pratiques (prise en charge d'un véhicule, conduite, mise à quai en respectant un protocole d'accès à un site logistique prise en charge de marchandises). Pour ces candidats, le jury fait le constat d'un niveau bien moindre de compétences lorsqu'il s'agit de démontrer un niveau de connaissances technologique, réglementaire dans le contexte de la conduite et du transport routier de marchandises. Certains candidats n'ont pas toujours pris le temps d'actualiser leurs connaissances sur les évolutions techniques et réglementaires, d'autres ne les maîtrisant que partiellement.

Lorsqu'il s'agit d'imaginer, de concevoir une séance pédagogique, le manque de connaissance sur le fonctionnement du système éducatif, l'absence d'expérience vécues et/ou de réflexion dans les domaines pédagogiques ou didactiques dans la conduite d'une classe et pour enseigner à des élèves de la filière, ne permet pas aux candidats de répondre aux attentes du concours.

Les membres de jury regrettent que ces candidats n'aient pas su démontrer les quelques savoir-faire indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. En cause le plus souvent, on peut regretter l'absence de projection dans le métier d'enseignant, la méconnaissance de la discipline, de la filière et/ou des élèves que les candidats pourraient être amenés à former.

Les emplois de contractuels ne couvrent pas toujours l'ensemble des missions de l'enseignant ni même l'ensemble des enseignements professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel. Il appartient aux candidats disposant d'une expérience d'enseignement, de se confronter à la construction de séances et séquences de formation. En outre, il convient de rappeler aux candidats issus du monde professionnel, que le contact avec de jeunes adolescents ne suffit pas, que la connaissance des élèves, de leurs attentes et besoins, de leur psychologie et de leurs capacités à apprendre reste nécessaire pour proposer des séances pédagogiques réalistes.

Le jury regrette aussi que nombre de candidats arrivent à cette épreuve pratique sans préparation. Durant l'épreuve, ces candidats démontrent des difficultés quant à s'approprier les différentes phases et attentes de l'épreuve. Les compétences professionnelles en conduite routière ne sont pas toujours démontrées, faute de mise en projection dans le cadre d'un enseignement. Certains candidats n'apportent pas de garantie sur une prise en charge d'élèves assortie d'un projet de formation à la conduite routière en toute sécurité. Le jury constate des insuffisances dans la capacité à analyser et prendre du recul sur les situations vécues, mais aussi des insuffisances dans la réflexion et les bases en matière de didactique et de pédagogie en conduite routière.

Pourtant, il s'agit bien de la finalité de cette épreuve.

Les mises en situations professionnelles vécues dans le cadre du concours doivent permettre aux candidats de faire des propositions de séquences et séances pédagogiques réalistes. Le jury n'attend pas une

proposition complètement aboutie, finalisée. Par contre, il est important que les candidats puissent resituer leurs expériences et propositions dans le cadre du diplôme et des référentiels associés (référentiels des activités professionnelles, de compétences, de savoirs associés, de certification). A minima, il est nécessaire d'expliquer le travail de l'enseignant, le travail des élèves ou apprentis en classe. À partir des ressources mises à disposition ou recherchées, les candidats doivent pouvoir justifier de l'exploitation de ces ressources en classe ou en dehors de la classe. Il leur appartient aussi d'expliquer comment les acquis des élèves pourront être évalués. Les candidats pouvaient, à l'identique de la trame et du questionnement de l'épreuve écrite de la session 2021 (3^e partie), structurer leur préparation et présentation orale. Les sujets écrits des sessions 2017 et 2021 et 2022 doivent constituer une aide quant aux contenus à proposer lors de l'exposé vis-à-vis d'autres thèmes abordés durant les épreuves pratiques.

Les membres de jury conseillent donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer puisque la définition de l'épreuve sert de cadre à l'évaluation des candidats ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines identifiés comme non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant et des obligations de service ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière et en particulier celui du baccalauréat professionnel ;
- de s'assurer d'une maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier et aux référentiels du diplôme ;
- de s'approprier des contenus variés, en lien avec les thèmes et savoirs pouvant être traités dans le cadre de la conduite routière et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, à construire, définir des schémas, des graphes, à mettre en forme des données en relation avec les contenus de formation à dispenser ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des divers outils numériques disponibles : travail à partir d'un environnement numérique, gestion d'une clé USB, utilisation des principales fonctionnalités d'une tablette, ...
- d'acquérir une meilleure maîtrise des outils de communication et de présentation assistée par ordinateur et supports didactiques ;
- de se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômés de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des élèves ;
- de faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par les différentes académies ;
- de prendre la mesure des conditions nécessaires pour se préparer sereinement et efficacement à ce concours ;

6.3. Conseils aux candidats pour mieux appréhender cette épreuve à fort coefficient :

Pratique professionnelle

- se perfectionner au niveau des manœuvres, du respect du protocole de sécurité... ;
- adapter sa tenue vestimentaire en fonction de la nature de l'épreuve, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI).

Connaissances techniques, technologiques et réglementaires

- mettre à jour ses connaissances technologiques afin de résoudre un incident technique ;
- s'informer sur les évolutions technique et réglementaire des véhicules et du transport de marchandises en consultant par exemple des sites Internet ciblés et des revues professionnelles mais aussi en se rapprochant de concessions de véhicules de transport routier et d'enseignes appropriées.

Contexte de l'enseignement professionnel

- maîtriser le contenu d'un référentiel en se rapprochant de professeur ou d'équipe pédagogique confirmée ;
- appréhender l'organisation des enseignements généraux et professionnels d'un lycée professionnel en consultant notamment des sites officiels comme Eduscol ;
- distinguer les différentes pratiques pédagogiques mises à la disposition des enseignants de lycée professionnel pour mobiliser les élèves, comme l'accompagnement personnalisé ou la co-intervention ou le chef d'œuvre ;
- s'approprier le fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement en sollicitant une rencontre avec un chef d'établissement.

Exploitation des sujets proposés :

- lire attentivement le sujet dans son ensemble et analyser son contenu avant de répondre aux questions posées ;
- gérer le temps imparti afin de ne négliger aucune partie des travaux demandés ; pour ce faire, un entraînement préalable est indispensable.

Prestation orale :

- adopter la posture adaptée au métier d'enseignant ;
- respecter le temps imparti qui ne peut être atteint qu'avec un entraînement régulier à ce type d'activités ;
- être à l'écoute des questions et des remarques des membres du jury ;
- veiller à réaliser un exposé structuré et clair.

Exploitation pédagogique :

- exploiter efficacement et rationnellement les ressources et supports de communication mis à disposition du candidat comme le tableau, l'environnement informatique et numérique ;
- se familiariser avec les approches pédagogiques et didactiques du domaine de la conduite routière en se rapprochant d'équipes pédagogiques confirmées ;
- s'efforcer de justifier les choix pédagogiques proposés ;
- proposer des séances pédagogiques réalistes mettant en œuvre des activités exploitables en lycée professionnel en prenant en compte le profil des élèves à former.

7. Épreuve d'admission d'entretien :

Pour cette première année de mise en œuvre de l'épreuve d'entretien, les membres pluri catégoriels (inspecteur, chef d'établissement ou attaché d'administration et professeur de conduite routière) de la commission d'entretien relèvent que :

- les fiches de renseignements ont été déposées dans le coffre-fort numérique à la date indiquée. La commission observe des fiches dont le contenu est parfois peu explicite dans la chronologie et en décalage avec la stratégie globale de présentation du candidat ;
- à la marge, pour 5 candidats ont eu soit une attitude soit une posture inadaptée pour de futurs professeurs titulaires (expressions familières, raccourcis langagiers, conjugaisons non maîtrisées et vocabulaire inapproprié). On note un candidat sans convocation ainsi que des candidats qui ne disposent pas de stylo pour signer la feuille d'émargement ;
- lors des interrogations : des attitudes qui questionnent sur la neutralité du futur fonctionnaire. En effet, des noms d'inspecteurs ou de proviseurs sont cités (dans ce cadre, la commission précise qu'il convient de n'aborder que la fonction de la personne sans la nommer).

Première partie de l'entretien (5' de présentation et 10' d'entretien)

La commission observe, sur cette première session, la richesse des parcours professionnels, ainsi que les engagements dans les domaines associatifs et sportifs qui malheureusement ne sont pas suffisamment mis en perspective. Il convient de préparer cette partie de l'épreuve en l'envisageant comme une véritable valorisation du parcours antérieur au regard du métier visé afin de mettre en exergue la motivation des candidats. Il serait parfois opportun d'étayer (en partie) la présentation de 5 minutes sur le parcours scolaire voire universitaire des candidats même s'il n'est pas en lien direct avec la spécialité du concours, les nombreuses missions des enseignants le permettent. La durée moyenne des interventions des candidats est de 3'20". Le jury a observé que plus de la moitié des présentations n'étaient pas anticipées par les candidats et que de ce fait, il leur était impossible de gérer finement leur temps d'intervention.

Dans cette présentation, la commission constate un manque d'explicitation par les candidats de l'intérêt des missions antérieures dans la perspective du métier d'enseignant titulaire. De trop nombreux candidats ne mettent pas en relief la richesse de leurs expériences passées (valeurs, compétences développées...) qui contribueront à l'exercice de leur futur métier. Dans ce cadre, seuls 30% des candidats ont mentionné les compétences des métiers du professorat et de l'éducation. (<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>)

Seconde partie sur l'analyse de situations (10' de mise en situation d'enseignement et 10' de mise en situation de vie scolaire)

Pour une large majorité des candidats, les situations sont re contextualisées et comprises. On observe, à la marge, quelques finesses descriptives qui peuvent échapper à une première lecture. Il convient de s'attacher aux faits et d'identifier rapidement les valeurs et principes de la république que la situation questionne sans s'empresse de proposer des solutions à court, moyen et long terme.

Trop souvent, quelle que soit la mise en situation, les candidats citent le principe de laïcité sans réellement en maîtriser les contours et implications. Il en va de même pour la non-discrimination. Une connaissance fine des valeurs de la république et des principes qui régissent notre société est exigée pour cette épreuve. Même s'il n'est pas demandé aux candidats une expertise régaliennne, identifier ce qui relève du code pénal ou du code de l'éducation est fondamental. Dans de trop nombreux cas, les candidats s'acharnent à vouloir régler certaines situations en interne du système éducatif sans impliquer les autorités judiciaires.

Afin d'obtenir une démarche d'action à court terme, il est parfois dommage de devoir remettre le futur professeur en situation de citoyen, de lui demander quelle serait son attitude à l'extérieur d'un établissement scolaire avant de revenir aux droits et obligations d'un enseignant titulaire. Il est conseillé aux candidats d'être plus pragmatiques dans leurs propositions et de ne pas se disperser en s'appuyant sur des expériences passées bien souvent inappropriées au contexte. Au-delà des aspects réglementaires, le bon sens doit s'appliquer dans la recherche de solutions.

À plus au moins long terme, certaines actions proposées par les candidats étaient particulièrement pertinentes avec l'intervention d'organismes, d'associations ou de partenaires de l'école. À l'opposé certains candidats se contentent de « discuter avec les élèves ». La commission insiste sur la nécessité de présenter des actions éducatives facilitatrices dans l'appropriation des valeurs de la république par le jeune public.

Enfin, les échanges avec les membres du jury lors de l'entretien doivent permettre d'obtenir des réponses explicites et concises, ce qui a été majoritairement le cas. Pour 20 % des candidats, les membres du jury ont dû à plusieurs reprises, les interrompre (dans leur intérêt) afin de recentrer le débat. En effet, la durée et le phasage de l'épreuve obligent à aller à l'essentiel afin que le candidat puisse mettre en relief ses connaissances du système éducatif et du fonctionnement d'un établissement scolaire (public ou privé).

En conclusion, si les candidats doivent adopter la posture rigoureuse de futurs enseignants titulaires sur l'ensemble du concours, il leur est demandé, lors de cette épreuve, d'être particulièrement attentifs à leur comportement et aux propos tenus qui doivent être irréprochables.

8. Ressources pour se préparer, voire se former aux attendus du concours

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours encadrées par des corps d'inspections ou des formateurs académiques offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Des sites à consulter pour s'informer et se former

Sujets des sessions antérieures

Sujets de l'épreuve d'entretien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>

<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Il existe des sites et quelques ouvrages traitants des sujets relatifs à l'exploitation du référentiel et à la production de séquences et séances

<http://eduscol.education.fr/sti/articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

« Comment définir les objectifs pédagogiques »,

« Pour enseigner dans la voie professionnelle : Du référentiel à l'évaluation »,

« Du Référentiel À L'évaluation - Cinq Clés Pour Enseigner »

S'agissant de la réglementation des transports routiers de marchandises : le LAMY Transport, tome 1 et 2